



LICENCE 2020-21 : MODIFICATION CONCERNANT LE CERTIFICAT MÉDICAL

En raison de la pandémie COVID-19, et à titre exceptionnel pour la saison 2020-21, les fédérations du Basket-Ball, Handball et Volley Ball avaient imposé la délivrance d'un **Certificat d'Absence de Contre-Indication** (CACI) pour le renouvellement de la licence (joueur, entraîneur et officiel).

Ces décisions fédérales avaient été adoptées sur la base du Guide de recommandations sanitaires à la reprise sportive édité le 3 juin 2020 et à la demande unanime des médecins des Commissions Médicales Nationales de ces fédérations, ceux-ci ayant alerté sur les conséquences néfastes pour la santé et l'organisme d'un confinement prolongé et d'une inactivité physique. Ainsi, à travers cette mesure du CACI qui impliquait de consulter un médecin avant de reprendre la compétition sportive, l'objectif recherché était la protection de la santé et de l'intégrité physique des sportifs licenciés et ce, quels que soient leur niveau de pratique et leur âge.

Toutefois, le 30 juillet 2020, le Ministère des sports, s'appuyant sur les dispositions du code du sport, a exclu la possibilité pour les fédérations de rendre obligatoire le certificat d'absence de contre-indication à la pratique sportive dans le cadre du renouvellement de la licence, tout en précisant néanmoins qu'« *il nous appartient de présenter cette mesure à nos licenciés comme une recommandation* ».

La FFHandball prend donc acte de la position du Ministère des sports.

Compte tenu de l'évolution actuelle de la pandémie et le constat d'un nombre croissant de blessures chez les sportifs qui ont déjà repris une activité de haut niveau, la FFHandball **CONSEILLE FORTEMENT** à tous ses licenciés de prendre un avis médical auprès de son médecin avant d'envisager de reprendre la compétition et l'entraînement à haute intensité.

Cette recommandation se justifie d'autant plus que l'agence nationale Santé Publique France a pu faire état, le 28 juillet 2020, de chiffres inquiétants sur le sujet, à savoir que les personnes asymptomatiques représentent 51% des cas positifs aux tests RT PCR.

**UN EXAMEN CLINIQUE COMPLET (Cœur, poumons, dos, articulations...)
NE POURRA JAMAIS ÊTRE REMPLACÉ PAR UN QUESTIONNAIRE DE SANTÉ.**

Nous continuerons ainsi à vous garantir les meilleures conditions
pour la pratique de votre sport préféré.

Nous restons unis et solidaires dans cette crise sanitaire.

#Onesttoushandballeurs